

Cours de Promotion sociale Saint-Luc Liège



ANNEXE 2 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR :

**Projet pédagogique et plan
d'accompagnement des étudiants**

Année académique 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

PROJET PÉDAGOGIQUE	3
1. Introduction.....	3
2. Missions.....	3
3. Vision	3
4. Valeurs.....	4
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS.....	5
1. Introduction.....	5
2. Plan d'accompagnement.....	6

PROJET PÉDAGOGIQUE

1. INTRODUCTION

L'établissement des Cours de Promotion sociale Saint-Luc Liège est reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique. Il fait partie du réseau de l'enseignement libre confessionnel et est affilié au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC).

Le projet pédagogique des Cours de Promotion sociale Saint-Luc se base sur différents documents :

- « Projet et spécificité des Instituts Saint-Luc », adopté par les différents pouvoirs organisateurs des Instituts Saint-Luc en mars 1993 ;
- « Mission de l'école chrétienne », édité par le Conseil général de l'enseignement catholique en août 2021.

2. MISSIONS

Comme tous les Instituts Saint-Luc, celui de Liège a été fondé par la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes. Leur objectif était de former des artistes et artisans capables et expérimentés qui, chrétiens dans leur conduite et dans leurs œuvres, cultivaient l'art inspiré des monuments du Moyen Âge. Les premiers cours furent organisés en 1880. Dès 1908, les cours se donnèrent rue Sainte-Marie. La distinction se remarqua peu à peu entre les formations proposées aux élèves du secondaire, aux étudiants du supérieur et aux adultes. Pour ces derniers, on parlait de « Cours du soir » et, à partir de 1970, de « Cours de Promotion sociale ».

Les missions des Cours de Promotion sociale Saint-Luc Liège sont :

- De proposer des formations (de niveaux secondaire et supérieur) à des adultes afin qu'ils puissent acquérir de nouvelles compétences ;
- D'accompagner ces adultes dans leur parcours de formation.

Nos formations sont orientées vers les arts (sculpture, photographie, techniques d'impression artistique, création d'intérieurs, peinture, graphisme et infographie) et la Construction.

3. VISION

Les Cours de Promotion sociale Saint-Luc poursuivent les finalités définies par le Décret du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

4. VALEURS

- Les Instituts Saint-Luc, fidèles à la tradition des Frères des Écoles Chrétiennes, assurent une éducation et une formation inspirées de l'ESPRIT ÉVANGÉLIQUE.

Cette attitude fondamentale va de pair avec l'ouverture, la tolérance et le respect de la pluralité des convictions qui, elles-mêmes, s'expriment avec ouverture, tolérance et respect.

- Dans un ESPRIT HUMANISTE, les Instituts Saint-Luc sont ouverts aux VALEURS UNIVERSELLES.

Ils veillent à l'épanouissement de chaque personne et de ses ressources propres qui trouvent leur accomplissement dans la vie avec les autres.

- Ces objectifs sont réalisés dans le domaine de l'ART et des DISCIPLINES À CARACTÈRE ARTISTIQUE.

L'aspect créatif et la formation à la sensibilité sont confrontés à une démarche de rigueur et dans le respect des contraintes du réel où l'imaginaire trouve son incarnation.

- L'aspect SOCIAL de l'éducation et de la formation est particulièrement important.

Les Instituts Saint-Luc se veulent attentifs aux moins favorisés et ont le souci d'éveiller chacun au sens de la justice sociale et de la paix.

- La préparation des jeunes à la CITOYENNETÉ RESPONSABLE, notamment dans l'exercice de la VIE PROFESSIONNELLE, vise à former des personnes capables d'agir dans la société avec rigueur et honnêteté, et d'y cultiver les valeurs démocratiques.

Les Instituts se veulent un lieu d'information et de vie qui permette aux jeunes de discerner le rapport entre leurs projets et compétences personnelles et les exigences d'un futur métier.

- La réalisation de ces objectifs commence au sein des Instituts qui prennent toutes les dispositions pour en faire des LIEUX D'ÉPANOUISSEMENT pour tous les acteurs œuvrant avec les étudiants au projet de leur formation : les Instituts Saint-Luc se veulent un lieu de vie et de bonheur pour chacun.

- Les enseignants sont issus du monde professionnel, permettant ainsi un PARTAGE DE SAVOIRS ET D'EXPÉRIENCES, ainsi qu'un ENSEIGNEMENT ANCRÉ DANS LA RÉALITÉ.

- Depuis 2011, les Cours de Promotion sociale ont entrepris une démarche visant à DÉVELOPPER LA QUALITÉ au sein de l'établissement, et plus particulièrement dans la section Bachelier en Construction.

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

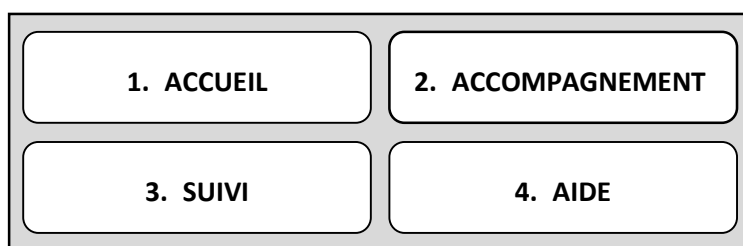
1. INTRODUCTION

Conformément au Décret du 9/02/2017 portant diverses mesures dans l'enseignement de promotion sociale (articles 5 et 7), chaque établissement doit réaliser un plan d'accompagnement de ses étudiants.

Ce plan d'accompagnement des étudiants, présenté dans le tableau ci-après, reprend :

- les actions ;
- les moyens utilisés pour la mise en œuvre de l'action ;
- le(s) nom(s) de la (ou des) personne(s) responsable(s) ;
- le moment où l'action est réalisée ;
- le lieu de réalisation ;
- les bénéficiaires de l'action.

Les actions ont été classées en **4 AXES** :



1. L'axe « **ACCUEIL** » s'intéresse à tout ce qui est mis en œuvre pour accueillir, renseigner, informer les étudiants et candidats-étudiants ;
2. L'encadrement des étudiants, les actions mises en place afin de répondre à leurs besoins spécifiques d'adultes figurent dans l'axe « **ACCOMPAGNEMENT** » des étudiants ;
3. Le « **SUIVI** » reprend les actions visant à identifier les difficultés d'apprentissage des étudiants ;
4. Les solutions mises en place pour soutenir et remédier à ces difficultés sont listées dans le dernier axe, l'« **AIDE** » apportée aux étudiants.

Les moyens mis en œuvre sont choisis parmi la liste suivante :

- des périodes supplémentaires ¹ ;
- les activités de développement professionnel ² ;
- l'expertise pédagogique et technique (EPT) ³ ;
- les périodes de suivi pédagogique ⁴ ;
- du bénévolat ;
- la dotation.

Les personnes responsables des actions peuvent être :

- le personnel non chargé de cours ;
- un (ou des) professeur(s) ;
- la direction.

La colonne « bénéficiaires de l'action » permet de préciser si l'action est mise en œuvre dans une (ou plusieurs) section(s) précise(s) ou pour l'entièreté de l'établissement.

La personne de référence qui coordonne l'ensemble de ces actions est Madame Aline Callewaert, directrice.

2. PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

Voir : *Pages suivantes.*

¹ « Périodes organisées dans le cadre de l'admission ou la sanction d'une unité d'enseignement en faveur d'un ou de plusieurs étudiants qui éprouvent des difficultés à maîtriser certaines capacités préalables requises ou certains acquis d'apprentissage d'une unité d'enseignement », Décret du 09/02/2017 portant diverses mesures dans l'enseignement de promotion sociale, Article 5, 3°.

² « Activités individuelles ou en groupe, notamment des préparations, travaux, recherches d'information, travaux de fin d'études, projets et activités d'intégration professionnelle », Décret du 07/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, Article 76, 2°.

³ « Activités d'enseignement statutairement rattachées à une fonction d'une unité d'enseignement. Ces activités ont pour objet la maintenance, le développement de matériels et de supports pédagogiques, le développement de matériels et de supports administratifs, la création et le développement d'activités de recherche, de projets pédagogiques, la coordination des conseils des études et le suivi pédagogique d'étudiants ou de candidats étudiants », Décret du 09/02/2017 portant diverses mesures dans l'enseignement de promotion sociale, Article 5, 4°.

⁴ « Périodes organisées en faveur d'un ou de plusieurs étudiants permettant d'assurer le suivi pédagogique (activité d'enseignement individuelle ou collective d'aide à la réussite visant à identifier, à soutenir ou à remédier aux difficultés d'apprentissage éventuelles d'un ou de plusieurs étudiants inscrits dans une unité d'enseignement en vue de promouvoir le développement et l'atteinte des acquis d'apprentissage avec de meilleures chances de succès) », Décret du 09/02/2017 portant diverses mesures dans l'enseignement de promotion sociale, Article 5, 6° et Article 7.

AXE 1 : ACCUEIL					
Actions	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Moment où l'action est réalisée	Lieu où l'action est réalisée	Bénéficiaires
Mise à jour des règlements (ROI, RGPD)	1/3 temps administratif sur fonds propre	Professeur	Août	Secrétariat	Toutes sections
Séance d'information de la rentrée	Dotation	Professeurs	1 ^{er} jour de la rentrée	Réfectoire / Classes	Toutes sections
Accueil VA ⁵ et Inclusion (téléphone, e-mail)	1/3 temps administratif sur fonds propre	Professeur	Toute l'année	Secrétariat / Domicile	Toutes sections
Accueil (téléphone, e-mail, entretiens)	Dotation	PNCC Direction	Toute l'année	Secrétariat / Domicile	Toutes sections
Procédure d'inscription	Dotation	PNCC Direction Professeurs	Dernière quinzaine d'août et première semaine de septembre	Secrétariat	Toutes sections
Mise à jour du site général et de la plateforme Moodle	EPT	Professeur	Toute l'année	Domicile	Toutes sections

⁵ La valorisation des acquis de l'expérience et de l'enseignement (VAE) est un processus d'évaluation et de reconnaissance des savoirs et des compétences acquis dans l'enseignement et/ou issus de l'expérience (professionnelle, personnelle et citoyenne) pour l'accès aux études, l'admission, la dispense ou la sanction d'unités d'enseignement (U.E.). Le processus d'analyse portera sur les compétences de l'étudiant, acquises de manière formelle, non formelle et informelle, en regard des capacités préalables requises lors de l'admission, ou en regard des acquis d'apprentissage dans le cadre de la dispense de certaines activités d'enseignement d'une U.E. ou de la sanction d'une U.E. Voir : Décret du 09/02/2017 portant diverses mesures dans l'enseignement de Promotion sociale, Article 6 ; Glossaire de l'enseignement de Promotion sociale, approuvé par le Conseil général du 08/05/2020.

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT					
Actions	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Moment où l'action est réalisée	Lieu où l'action est réalisée	Bénéficiaires
Réalisation de calendriers semestriels	EPT	Commission qualité	Septembre et janvier	École	Etudiants bacheliers
Accompagnements VA et Inclusion (entretiens individuels, document de procédure)	1/3 temps administratif sur fonds propre	Professeur	Toute l'année	Secrétariat	Toutes sections
Accompagnement des épreuves intégrées (carnet de consignes, entretiens, préparation à la défense orale, etc.)	Dotation	Professeurs chargés des EI	Toute l'année	Classe	Toutes sections
Accompagnement des stages (consignes, soirée d'informations)	Dotation	Professeurs chargés des stages	Toute l'année	Classe	Toutes sections
Contact (mail, téléphone) avec les étudiants en absence prolongée/hybridation pour s'assurer qu'ils disposent des infos	Dotation	Professeurs responsables de section / PNCC	Toute l'année	Domicile	Toutes sections
Accompagnement pour l'utilisation d'outils numériques (plateforme, logiciels, matériel)	EPT, Dotation	Professeurs Responsable ProSoTIC	Toute l'année	École Domicile	Toutes sections
Accompagnement des professeurs (confection des modalités et grilles d'évaluation, utilisation des modèles et procédures)	1/3 temps administratif sur fonds propre Dotation	Professeur PNCC	Toute l'année	Secrétariat / Salle de réunion	Toutes sections

AXE 3 : SUIVI					
Actions	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Moment où l'action est réalisée	Lieu où l'action est réalisée	Bénéficiaires
Entretiens individuels pour les étudiants devant présenter leur épreuve intégrée (avancement du travail, exercices de présentation orale)	Dotation	Professeurs chargés des EI	Toute l'année	En classe	Toutes sections
Entretiens individuels pour les étudiants n'ayant pas présenté leur épreuve intégrée	Dotation	Professeurs chargés des EI	Après chaque défense	En classe	Bachelier en Construction
Permanences organisées sur rendez-vous	1/3 temps administratif sur fonds propre	Professeur Direction	Toute l'année	Secrétariat	Bachelier en Construction
Réunions collégiales	Dotation	Professeurs responsables de section	Toute l'année	Salle de réunion	Toutes sections
Réunions qualité	1/3 temps administratif	Commission qualité PNCC	Toute l'année	Salle de réunion	Toutes sections

AXE 4 : AIDE					
Actions	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Moment où l'action est réalisée	Lieu où l'action est réalisée	Bénéficiaires
Soirées à thème (options, motivation, consultation des examens, etc.)	EPT Dotation	Commission qualité Profs responsables de section	Toute l'année (moments critiques)	Classe	Bacheliers en Construction et en Création d'intérieurs
Matériauthèque	1/3 temps administratif sur fonds propre	Commission qualité	Toute l'année	Classe	Bacheliers en Construction et en Création d'intérieurs
Disponibilité par mail	Dotation	Professeurs + PNCC	Toute l'année	Domicile	Toutes sections
Carnet de bord (rappels, exemples et exercices résolus pour la préparation aux tests d'admission en math)	EPT	Commission qualité	Mise à jour en août Distribué en septembre	Classe	Toutes sections
Mémento professeurs	1/3 temps administratif sur fonds propre	Professeur	Mise à jour en août Distribué en septembre	Domicile	Toutes sections
Modèles de documents administratifs	1/3 temps administratif sur fonds propre	Professeur	Mise à jour en septembre	Secrétariat	Toutes sections
Mise à jour du répertoire des entreprises ayant accueilli un stagiaire	EPT	Commission qualité	Mise à jour en septembre	Domicile / Salle de réunion	Bachelier en Construction
Aide à l'utilisation du matériel TICE	Dotation	Responsable ProSoTIC	Toute l'année	École / Domicile	Toutes sections